

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

FISCALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION - (N° 3409)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 19**

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« donations »,

insérer le mot :

« ou successions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.